

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 octobre 2025

Le treize octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

13-10-2025-04

Date de convocation le 08/10/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 02
Votants : 14

Étaient présents : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, CAZENAVE et ETCHART, ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, HILLOU, LAPÊTRE, CAMGRAND et SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme GUITTONNEAU à M LAMASOU
Mme LOQUET à M CLAVÉ

Était absente : Mme GRAUX Joëlle

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL LO SOLAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivant ;
Vu la demande formulée par le Centre Social Lo Solan, en date du 25 septembre 2025 ;
Vu les statuts et les missions du Centre Social Lo Solan sont reconnus pour ses actions en faveur de la cohésion sociale, de l'accompagnement des familles et du développement local ;
Vu l'intérêt communal à soutenir ponctuellement cette structure dans la réalisation de ses actions ;
Considérant que le Centre Social Lo Solan joue un rôle essentiel dans le tissu social local, notamment en matière d'animation, formation et insertion ;
Considérant que les crédits nécessaires sont disponibles au budget communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 500 € au Centre Social Lo Solan, domicilié 2 place du Béarn, 64150 Mourenx, afin de soutenir le Centre Social Lo Solan.

PRECISE que cette subvention sera imputée sur le budget communal, chapitre 657, article 6574, exercice 2025, les crédits nécessaires étant disponibles.

AUTORISE Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



M SALEFRANQUE Pascal
Secrétaire de séance

